

BULLETTIN MUNICIPAL DE WOTTON

L'ÉCHO

Parution du 18 septembre 2014

*Chères citoyennes et chers citoyens,
membres bénévoles des organismes,
agricultrices et agriculteurs,
propriétaires et employés d'entreprises
de la Municipalité de Wotton,*

Bien le bonjour à vous,

Le temps file et nous réalisons que le rôle d' élu municipal n'est pas toujours rose et qu'on a parfois des décisions difficiles et peu agréables à prendre... mais malgré tout cela, rassurez-vous, on reste une équipe soudée, avec chacun(e) nos couleurs, nos opinions, engagés et motivés POUR VOUS ET À VOTRE SERVICE!

Il se présente à nous plusieurs rebondissements inattendus qui, nous devons l'admettre, ne sont pas faciles à affronter... communications difficiles à la municipalité que nous n'arrivons plus à garder privé, multiples projets en cours avec notre Société de développement (organisme para municipal affilié à la municipalité) au sein de laquelle les « bras » et bénévoles manquent à l'appel...

Mais tout n'est pas négatif non plus; les Actes du Forum, qui s'est tenu le 12 avril dernier, seront disponibles dès le mois d'octobre, le site internet de la municipalité se refait une beauté et on parle déjà de la planification du budget de 2015... et tout cela, en assumant chacun nos vies privées au meilleur de notre capacité et en tentant de maintenir un bel équilibre dans notre rôle et nos responsabilités d'élus.

Soyez assurés d'une chose, travailler pour et avec vous est un véritable plaisir et encore et toujours un honneur pour nous. Merci de la confiance que vous nous témoignez et n'hésitez pas à entrer en contact avec nous pour tout commentaire, critique constructive, suggestion ou pour vous impliquer avec nous!! On a besoin de vous!

PS : Je suis maintenant disponible autant durant la semaine que la fin de semaine pour des rencontres en privé ou en groupe avec vous (« matins-citoyens »). Contactez-moi au 819-674-5312 ou par courriel à katy.stcyr@sympatico.ca.

Katy St-Cyr, Mairesse

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2014

Résumé des décisions prises lors de la séance régulière du 4 août 2014 :

- Pour répondre à la demande de la CPTAQ, concernant une prolongation d'utilisation du banc de gravier, un mandat est confié à la firme « Sol-Éco » pour une surveillance agronomique;
- Suite aux recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme les dérogations mineures numéro 2013-10-0002 et 2014-07-0001 sont accordées. La Municipalité accorde une dérogation mineure, concernant des marges de recul avant et latérales;
- Les membres du Conseil ont refusé la demande des résidents du Domaine des Sapins à l'effet de réparer leur chemin privé et par le fait même maintiennent la résolution passée par l'ancien Conseil municipal;
- En réponse à la Commission Municipale du Québec pour une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières pour la CIC, le Conseil reporte sa décision à une séance ultérieure;

- La demande de participation à un cahier spécial sur la région d'Asbestos, à l'intérieur de « La Tribune » est refusée;
- Pour donner suite à une lettre de M. Denis Clément de Saint-Camille, concernant le montant supplémentaire à déboursier pour les activités de la piscine à un non-résident, les membres du Conseil informe M. Clément de s'informer auprès de sa Municipalité pour recevoir une aide financière;
- Le Conseil municipal refuse de participer au partenariat financier du Club de chasse et pêche Larochelle;
- Un montant de 500\$ est autorisé pour le programme « Place aux jeunes des Sources »;
- Le Conseil accepte de défrayer une assurance pour administrateurs et dirigeants pour la Société de développement. Ce montant sera considéré dans l'attribution du budget annuel de la Société de Développement de Wotton;
- La Municipalité autorise la vente de biens municipaux à chacune des personnes dont la mise était la plus élevée selon la description des objets vendus;

Résumé des décisions prises lors de la séance régulière du 2 septembre 2014 :

- M. Pierre Moreau, Ministre du MAMOT, informe la Municipalité de la conclusion d'une entente relative à une partie de la Taxe sur l'Essence, pour les 10 prochaines années, au montant de 757 198\$, remis sur 5 ans pour la municipalité de Wotton et du renouvellement de la TECQ;
- Un suivi sur le Forum municipal qui s'est tenu au printemps sera déposé lors d'une séance ultérieure;
- Suite à une demande de soumissions lancée par la Mairesse, un mandat pour services professionnels en ressources humaines est confié à la firme « Centre d'expertise en gestion municipale », au montant de 15 000\$ avant taxes, plus haut soumissionnaire. Ce mandat a pour but d'intervenir sur le climat de travail et les communications internes à la Municipalité de Wotton;
- Des soumissions pour l'entretien de la patinoire Hiver 2014-2015 seront demandées. Une copie de l'avis est en annexe;
- La Municipalité informe la Commission Municipale du Québec qu'elle s'oppose, pour l'instant, à la demande d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble appartenant à la Corporation d'Initiatives Communautaires (CIC);
- Pour venir en aide à la Corporation d'Initiatives Communautaires (CIC) une subvention de 500\$ sera alloué au budget 2015;
- La Municipalité répondra à la MRC qu'elle n'a pu prendre connaissance des actes posés pour l'an 1 et suivant du Schéma de couverture de risques puisque le dossier n'est pas complété;
- Le Conseil rejette la demande d'appui au Mouvement Pro Chrysotile Québécois;
- La Mairesse Katy St-Cyr sera la 3^e élue à siéger au sein du CCU;
- Le conseiller Michel McDuff est nommé Maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014;
- Les sommes inscrites au compte bancaire du Comité mixte sur le développement des mines seront maintenues pour une année supplémentaire;
- Puisque la route numéro 10 (rue Gosselin jusqu'à l'intersection 6^e rang) a été priorisée dans les travaux à faire en 2014, un mandat est confié à une firme d'ingénieurs pour l'évaluation des travaux à faire sur cette route et pour permettre un accès piétonnier sécuritaire;
- Une demande est adressée à « Postes Canada » afin de maintenir les heures d'ouverture actuelles au service à la clientèle, tel que celles mises en place actuellement;
- Le Conseil accepte de mettre fin à l'entente concernant la convention d'occupation à titre de rond de virage du Chemin Perreault, sur la propriété de Mme Corbett et de M. Legendre.

COMPTES DE TAXES 2014

- Le 4^e versement des taxes 2014 viendra à échéance le 29 septembre prochain. Afin d'éviter que des intérêts vous soient facturés, votre paiement doit être reçu **physiquement** au bureau municipal, le ou avant le 29 septembre 2014. Notez que vous pouvez effectuer votre paiement au bureau municipal (argent, chèque ou Interac) et à toute institution financière ou par le biais du service SIPC. Prévoir quelques jours d'avance si vous effectuez votre paiement par Internet.

DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL 2015-2017

DÉPÔT DE LA 1^{ère} ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis public est donné conformément aux articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE le rôle d'évaluation du premier(1^{er}) exercice, pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017, est déposé au bureau de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'affaires de la Municipalité, au bureau de la soussignée situé au 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton;

Droit de demande de révision

Le cycle du rôle étant d'une durée de trois(3) ans, le droit de demande de révision du contribuable pourra s'exercer en deux temps :

1. **À la première année d'application du rôle triennal**, toute personne intéressée ou qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision. Le droit général de demande de révision demeure jusqu'au **30 avril (inclusivement) du premier exercice**. Ainsi, il n'y aura donc pas reconnaissance de ce droit au début du second et du troisième exercice.
2. **Lorsque l'évaluateur a omis d'effectuer une modification** du rôle qu'il aurait dû apporter en vertu des règles de la tenue à jour, le contribuable pourra faire une demande de révision en tout temps au cours de l'exercice financier où survient l'événement justifiant la modification ou au cours de l'année suivante.
3. Pour être recevable, une demande de révision doit être déposée **avant le 1^{er} mai 2015**, 1^{ère} année d'application du rôle d'évaluation.

Procédure de demande de révision

Si vous désirez faire une demande de révision, **vous devez**, sous peine de rejet :

- Remplir la formule intitulée « **Demande de révision du rôle d'évaluation foncière** » qui est disponible au bureau de la M.R.C d'Asbestos, 309, rue Chassé, Asbestos, ou à l'OMRÉ (Organismes municipaux responsables de l'évaluation);
- Remettre le formulaire dûment rempli à la même adresse d'où il était disponible ou l'envoyer par courrier recommandé;
- D'y joindre le montant déterminé par le règlement numéro 71-97 de la MRC d'Asbestos, pour une demande de révision pour chaque unité d'évaluation.

DONNÉ à Wotton, ce huitième jour du mois de septembre deux mille quatorze (2014-09-08).

(Signé)Carole Vaillancourt
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

DEMANDE DE SOUMISSION PATINOIRE HIVER 2014-2015

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL SAISON 2014-2015

La Municipalité de Wotton demande des soumissions, pour le contrat d'entretien et de surveillance de la patinoire du Centre multifonctionnel, pour la saison hivernale 2014-2015.

La durée du contrat est d'environ treize (13) semaines et débutera durant la semaine du 7 décembre 2014 pour se terminer le 7 mars 2015. Si la température le permet, le contrat pourrait débuter durant la première semaine de décembre. Cette semaine sera remboursée au prorata des semaines du contrat. Les heures d'ouverture sont d'environ 35 heures/semaine et sont sous la responsabilité du soumissionnaire. Notez que durant les congés scolaires, la patinoire sera ouverte à compter de **13h30** du lundi au vendredi. Pour ce qui est de la semaine de relâche scolaire, si la température le permet, le soumissionnaire doit tenir compte d'un ajustement de l'horaire puisque les heures d'ouverture seront de 13h30 à 17h00 et de 18h00 à 21h00 durant la semaine. Pour la journée du samedi, l'horaire demeure inchangé.

Le montant indiqué dans la soumission est un montant forfaitaire pour les treize (13) semaines de contrat. Ce montant inclut : la fabrication de la glace, l'entretien et la surveillance de la patinoire, une surveillance accrue des patineurs (euses) durant les heures d'ouverture, l'entretien du Centre multifonctionnel et de l'équipement municipal.

Pour être conformes, les soumissions seront reçues physiquement dans une enveloppe scellée et clairement identifiée « **Soumission patinoire** », au bureau municipal, 396, Mgr l'Heureux, le ou avant le **25 septembre 2014, à onze heures (11h00)**. Elles seront ouvertes à **onze heures cinq minutes (11h05)** le même jour. Les soumissions seront déposées à la séance du Conseil du 6 octobre 2014.

La Municipalité de Wotton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucun frais envers les soumissionnaires.

Si vous êtes intéressé(e), par ce contrat, vous pouvez vous procurer les clauses relatives à l'entretien de la patinoire, en vous adressant au bureau municipal, aux heures régulières d'affaires.

Pour plus d'information : 828-2112.

Donné à Wotton ce 16 septembre 2014.

(Signé)Carole Vaillancourt,

Directrice générale & Secrétaire-trésorière

HYDRO-QUEBEC – REMPLACEMENT DES COMPTEURS

- Hydro-Québec m'a avisé que dans les prochains jours, vous recevrez une lettre vous avisant du passage des installateurs pour les nouveaux compteurs. Cette lettre vous sera transmise au moins 30 jours avant le remplacement de votre compteur. Les installateurs sont soit des employés d'Hydro-Québec ou de CapGemini et seront dûment identifiés. Si vous n'êtes pas présent lors du passage des employés d'Hydro-Québec, une affichette explicative « accroche-porte » sera laissée sur place avec le numéro de téléphone à utiliser pour toute question.
- Vous pouvez de plus obtenir plus de renseignements en allant sur la section du site Web d'Hydro-Québec sur les compteurs nouvelles générations ou en appelant au 1-855-462-1029, pour rejoindre un agent qui pourra répondre à toutes les questions au sujet des compteurs intelligents.

- Vous trouverez également une publicité sur ce sujet à l'intérieur du journal « Les Actualités » du 17 et du 24 septembre 2014.

COLLECTE DES GROS REBUTS

- La collecte des gros rebuts aura lieu les **21 et 22 octobre prochain** soit le même jour que la collecte des ordures. Cependant, afin de réduire collectivement les Gaz à Effet de Serre (GES) et surtout les frais relatifs à l'enfouissement, nous vous demandons d'aller déposer vos matériaux secs, ameublement et matériaux de construction à l'intérieur du conteneur à cet effet, situé au Parc industriel. Les frais pour ce service vont de 5\$ pour un coffre de voiture à 40\$ pour une remorque de plus de 50 pi. carrés pour les résidents. Pour une remorque de bardeaux d'asphalte, les prix sont plus élevés.



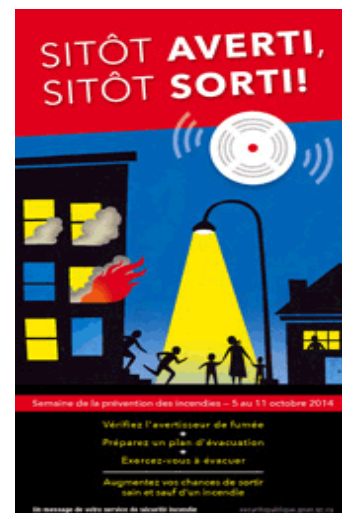
RETOUR EN CLASSE

- Depuis quelques jours déjà, les élèves ont repris leurs activités. Afin d'assurer leur sécurité, nous vous demandons de respecter la signalisation prévue dans le secteur de l'école Hamelin, soit, 30 km et de ne pas oublier les arrêts obligatoires lorsque les panneaux des autobus sont ouverts.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE DU 5 AU 11 OCTOBRE 2014

LA SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES SE TIENDRA CETTE ANNÉE DU 5 AU 11 OCTOBRE 2014 SOUS LE THÈME : SITÔT AVERTI, SITÔT SORTI!

- Vous trouverez, plusieurs conseils de prévention pour éviter qu'un incendie ne se déclare chez vous sur le site : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie ;
- Votre Service incendie vous recommande de suivre les conseils d'Albert sur ses pratiques de préparation hivernale :



Les feux de l'automne



L'or et l'écarlate soulignent la fin de la saison estivale. La nature se pare de mille feux. Elle se prépare à entrer dans un repos bien mérité. Les oiseaux nous quittent pour de meilleurs cieux. Les chanceux ! Nous, qui restons pour affronter les rigueurs hivernales, nous nous préparons aussi. Les arbustes à couvrir pour l'hiver, les feuilles tombées à ramasser, les accessoires estivaux à ranger après un bon nettoyage. Et voilà, nous serons prêts. Observons donc une journée dans la vie d'Albert.

Ce matin, Albert s'est levé du bon pied. Après un bon déjeuner, le voilà fin prêt pour mener à bien cette journée. Il a toute une liste de choses à effectuer. D'abord, il doit ramasser les feuilles mortes. Heureusement il sait qu'il ne doit pas les brûler dans sa cour. Il s'est doté d'un bac pour le compostage. Ça lui est fort utile pour améliorer ses plates-bandes et son jardin. Et il sait aussi que le feu, c'est dangereux.



Maintenant, la piscine. Albert est un homme prudent. Il range les produits d'entretien de la piscine dans un endroit sûr, dans son cabanon, loin des autres produits qui y sont entreposés. Son barbecue aussi hivernera à l'abri. Il installe la

housse sur l'appareil et retire la bombonne de propane qu'il place derrière le cabanon, en position debout et hors de portée des enfants. La tondeuse suivra et le bidon d'essence sera placé, le bouchon bien vissé, dans le cabanon, loin des produits destinés à l'entretien de la piscine. L'essence ne doit pas être entreposée sur les balcons, ni dans le sous-sol de la demeure.

Hier, Albert a reçu son bois de chauffage pour l'hiver. Il a commencé à l'entreposer dehors, loin de la maison. Il s'est assuré qu'il est bien sec en vérifiant la présence de larges fissures aux extrémités des bûches. Il entrera quelques brassées à la fois durant la période d'utilisation de son poêle à bois. Lorsqu'il aura terminé de l'entasser, Albert couvrira ses bûches afin de les protéger des intempéries. Du bois humide brûle mal et augmente les dépôts de crésote.



Notre ami s'est aussi bien informé sur la bonne utilisation de son appareil de chauffage d'appoint. Il l'a d'abord fait inspecter par un professionnel. Il a aussi fendu son bois en bûches de petites tailles. Ainsi, elles brûleront plus proprement, étant exposées aux flammes sur une plus grande surface. Il sait aussi qu'il doit faire entrer assez d'air dans la cheminée pour que les flammes soient propres et vives, ce qui donne une combustion complète et donc moins de fumée. Et moins de fumée veut dire moins de crésote. La crésote est un liquide contenu en gouttelette dans la fumée dégagée par le bois lors de sa combustion. Ce liquide durcit en refroidissant et s'agrippe aux parois de la cheminée et augmente les risques d'incendie. Il ne fait pas brûler trop de bûches à la fois : mieux vaut en brûler moins à la fois et en ajouter plus souvent. Il a fait ramoner sa cheminée le printemps dernier car il sait que s'il laisse des dépôts dans son installation, l'air humide de l'été entraînera la corrosion des pièces d'acier.



Comme Albert aime beaucoup les attisées (c'est plein de charme et de romantisme), il s'est procuré un détecteur de monoxyde de carbone. Il sait bien que l'avertisseur de fumée ne peut pas le protéger des vapeurs toxiques du CO que son installation peut produire. Parlant d'avertisseur. Ce matin, alors qu'il buvait son café matinal, Albert s'est rappelé la publicité sur la Semaine de la prévention des incendies qu'il a vu la veille au cinéma. On y parlait des avertisseurs. *Pas de pile, c'est tragique.*



Sur sa liste de travaux, il a donc inscrit la vérification du bon fonctionnement de son avertisseur de fumée. Voici ce qu'Albert sait du bon usage de cet appareil : il doit en installer un à chaque étage de sa demeure, y compris au sous-sol. Un avertisseur de fumée doit être placé dans les corridors, près des chambres à coucher, à au moins 10 cm du mur s'il est placé au plafond ou 10 cm du plafond s'il est placé au mur.



Puisque Albert dort la porte de sa chambre fermée, il doit également en installer un dans cette pièce. Il doit aussi placer son avertisseur de fumée à un mètre de la porte des pièces où circule généralement beaucoup de vapeurs d'eau et de cuisson ou de la fumée, comme la salle de bain, la salle de lavage ou la cuisine. Ainsi, l'appareil se déclenchera moins facilement. Si des « bips » sonores intermittents se font entendre, Albert sait qu'il doit alors remplacer la pile. Il sait aussi que son avertisseur de fumée a une durée de vie d'environ 10 ans et que les recommandations du fabricant sont inscrites sur le boîtier de son appareil.

Après ce dur labeur, Albert peut enfin se reposer. C'est la satisfaction du travail accompli et de savoir les siens en sécurité. Le souper mijotant, il contemple en agréable compagnie, le coucher de soleil qui mélange ses couleurs d'or et de rubis aux bronzes et cuivres de la nature, apothéose de cette journée, et de cette saison splendide.

Carole Vaillancourt
Directrice générale et Secrétaire-trésorière